

À l'attention des membres de l'ACMM
Pour diffusion immédiate

Refonte des conditions de travail des cadres **Le conseil d'administration constate le mécontentement des cadres et soumettra des demandes de modifications**

Montréal, le 20 novembre 2015 – Lors de son conseil d'administration extraordinaire du 18 novembre dernier, l'ACMM a constaté l'ampleur des préoccupations de ses membres concernant la refonte des conditions de travail. En général, les cadres se disent fortement déçus et mécontents des orientations de la Direction générale et déplorent le ton employé par celle-ci. En conséquence, l'Association présentera un projet de modifications à la proposition de la Ville, d'ici la fin novembre.

Au cours des deux dernières semaines, l'ACMM a recueilli les commentaires des cadres au sujet de la refonte. Après compilation de ceux-ci, l'Association note que les mesures les plus irritantes demeurent celles associées à la banque globale de temps, à l'horaire de travail ainsi qu'aux congés de maladie. L'ACMM considère tout de même l'impact de l'ensemble des éléments touchés par la refonte, dont la nouvelle grille de rémunération et les assurances collectives.

Le conseil d'administration, accompagné de ses experts-conseils, a analysé les principales recommandations formulées par les membres. Un comité de travail se rencontrera le 23 novembre prochain, afin de déterminer des solutions pour atténuer les impacts de la refonte sur les cadres, tout en tenant compte des concessions faites par le passé. L'ACMM a obtenu une prolongation de l'échéancier de la Direction générale, lui permettant d'émettre ses recommandations au plus tard le 30 novembre prochain. L'Association tiendra ensuite une assemblée générale spéciale vers la mi-décembre. Les membres seront informés des modalités dans les plus brefs délais.

Depuis l'obtention de sa reconnaissance par la Ville, l'ACMM est maintenant consultée au sujet des conditions de travail, ce qui constitue une amélioration significative par rapport aux pratiques passées. L'Association espère que la Ville sera sensible aux demandes des cadres et leur accordera le respect et la considération qui leur revient à titre de collaborateurs indispensables dans l'administration municipale.

-30-

Source : Laurence Robichaud, agente de communication

Renseignements : Nathalie Deneault, directrice administrative
Association des cadres municipaux de Montréal
514 499-1130 | acmm@acmm.qc.ca